



Accueil / Vivre / Effectuer une démarche / Démarches en ligne : professionnels /
Occupation du domaine public non commerciale

OCCUPATION DU DOMAINE PUBLIC NON COMMERCIALE

**(ÉCHAFAUDAGES, ZONES DE CHANTIER, DÉPÔT DE BENNES ET/OU DE MATÉRIAUX,
STATIONNEMENT DE VÉHICULE...)**

Conformément à la réglementation, chaque occupation du domaine public par une entreprise ou un particulier nécessite une autorisation préalable.

Les demandes d'autorisations doivent être parvenues au service de la police municipale minimum **5 jours ouvrés avant le début de l'installation sur le domaine public.**

DOCUMENTS À TÉLÉCHARGER

Formulaire d'occupation du domaine public non commerciales

CONTACT

Police municipale

Tél : 01 60 22 33 66

Envoyer un message <mailto:service-courrier@lfsj.fr>

Espace public des Pelletiers

9, rue Goury – 77260 La Ferté-sous-Jouarre

Ouverture au public :

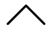
Du lundi au vendredi de 9h à 12h

MAIRIE DE LA FERTÉ-SOUS-JOUARRE

Place de l'Hôtel de Ville

77260 LA FERTE-SOUS-JOUARRE

01 60 22 25 63

Nous **utilisons** des cookies pour vous garantir la meilleure expérience sur notre site. Si vous continuez à utiliser ce dernier, nous considérerons que vous acceptez l'utilisation des cookies. Pour plus d'informations, rendez-vous sur [cliquez ici](#). 

Accepter

Copyright 2021 Mairie de La Ferté-sous-Jouarre